

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 SEPTEMBRE 2021

Présents : Nicolas FEDOU – Gilles VIEULLES – Magali FLAGEL – Claudie SIMONNIN TOMASEK – Joël OULIE – Jacqueline CALASTRENG – Anne-Marie ROBERT (absente pour la 1^{re} délibération) – Pierre MAFFRE – Stéphane CALGARO – Alice VICTOIRE BOSCH – Thomas PORTIER – Robert GIUSTI et Laëticia AUGUSTIN

Secrétaire de séance : Claudie SIMONNIN TOMASEK

La séance a été ouverte à 18h00, sous la Présidence de Monsieur FEDOU Nicolas, Maire.

1 – FINANCES : Délibération portant limitation de l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les dispositions de l'article 1383 du code général des impôts permettant au Conseil Municipal de limiter l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation. Il indique qu'il convient de se prononcer sur cette limitation de l'exonération qui peut être de 40 à 90% pour le contribuable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de limiter l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles à hauteur de 40% de la base imposable pour les immeubles à usage d'habitation.

Votants : 14 ; Pour : 14 ; abstention : 0 ; contre : 0.

2 – FINANCES : Décision modificative du budget n°3

Monsieur le Maire indique qu'afin de remplacer le four de la cuisine du foyer, il convient de modifier le budget d'investissement. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a adopté les modifications suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D 2315-355 Toiture Bâtiment de la gare	5 300,00 €	
D 2315-345 Rénovation cuisine du foyer		5 300,00 €
23 : Immobilisations en cours	5 300,00 €	5 300,00 €

Votants : 15 ; Pour : 15 ; abstention : 0 ; contre : 0.

3 – FINANCES : Subventions aux associations pour l'année 2021

Monsieur Gilles VIEULLES, Adjoint en charge des associations, propose de verser la subvention annuelle au Comité des Fêtes et une subvention exceptionnelle à l'association LES MOMS EN FAITS pour l'organisation de la fête de leurs dix ans d'existence. Il rappelle que le montant des subventions aux associations a été voté lors du budget primitif 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser les sommes suivantes :

LES MOMS EN FAITS	200.00
COMITE DES FETES	6 300.00

Votants : 15 ; Pour : 15 ; abstention : 0 ; contre : 0.

4 – CD31 : Convention entre la commune et le Conseil Départemental pour la réalisation d'un îlot central sur la RD813 (Lotissement le Souleilla)

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la création du Lotissement « le Souleilla » et afin de permettre un accès sécurisé pour les riverains, il est prévu la réalisation d'un îlot central sur la route départementale 813. Il indique ensuite qu'afin de permettre la réalisation de ces travaux, une convention doit être établie entre le Conseil Départemental et la commune.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'approuver l'avant-projet et la convention avec le Conseil Départemental.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'APPROUVER l'avant-projet de réalisation d'un îlot central sur la RD813.
- D'APPROUVER la convention avec le Conseil Départemental de la Haute-Garonne.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention et toutes pièces afférentes à ce dossier.

Votants : 15 ; Pour : 15 ; abstention : 0 ; contre : 0.

5 – SUBVENTION : Délibération portant autorisation à Monsieur le Maire de signer la convention relative à l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires en lien avec le plan de relance

Monsieur le Maire rappelle que la commune a candidaté à un appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires qui permet grâce à des subventions d'équiper les classes en matériel informatique et ressources numériques.

Il informe le Conseil Municipal que cet appel à candidature a été validé et qu'il convient de conventionner avec l'Etat pour réaliser ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le conventionnement auprès de l'Etat pour la réalisation de ce projet et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et tous documents afférents.

Votants : 15 ; Pour : 15 ; abstention : 0 ; contre : 0.

6 – RESSOURCES HUMAINES : Demande de participation pour la mise en concurrence relative à l'obtention d'un contrat groupe d'assurance statutaire à effet au 1^{er} janvier 2022

Madame Claudie SIMONNIN-TOMASEK, Adjointe au Maire en charge des ressources humaines, indique que la commune bénéficie de l'accès à des assurances des risques statutaires via le Centre de Gestion. Elle indique que l'actuel contrat a été résilié par anticipation.

Elle précise que pour assurer le maintien du service, le CDG31 va engager une mise en concurrence pour l'obtention d'un nouveau contrat-groupe à partir du 1^{er} janvier 2022. Le CDG propose aux communes de s'associer à cette consultation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- demander au CDG31 de réaliser une mise en concurrence visant à la mise en place d'un contrat groupe d'assurance statutaire à effet au 1^{er} janvier 2022 ;
- demander au CDG31 d'être pris en compte parmi les potentiels futurs adhérents au contrat groupe dans le cadre du dossier de consultation ;
- préciser qu'une fois la procédure de mise en concurrence achevée, le CDG31 informera les collectivités et établissements publics du département de la Haute-Garonne des conditions de couverture obtenues (garanties et tarifs) ;
- rappeler que l'adhésion in fine aux couvertures proposées reste libre à l'issue de la mise en concurrence.

Votants : 15 ; Pour : 15 ; abstention : 0 ; contre : 0.

Fin de la séance à 20h00.